

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 43,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSÉRITIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 31 Juillet 1877.

ACTES OFFICIELS.

CHARLES III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'État entendu,

Avons Ordonné et Ordonnons :

Les articles 1198 et 1380 du Code Civil sont modifiés ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1198.

Les époux peuvent cependant déclarer d'une manière générale qu'ils entendent se marier ou sous le régime de la communauté ou sous le régime dotal.

Au premier cas, et sous le régime de la communauté, les droits des époux et de leurs héritiers seront réglés par les dispositions du chapitre II du présent titre (1205 à 1302).

Au deuxième cas, et sous le régime dotal, leurs droits seront réglés par les dispositions du chapitre III (1346 à 1386).

La simple stipulation que la femme se constitue ou qu'il lui est constitué des biens en dot, ne suffit pas pour soumettre ces biens au régime dotal s'il n'y a, dans le contrat de mariage, une déclaration expresse à cet égard.

La soumission au régime dotal ne résulte pas non plus de la simple déclaration, faite par les époux, qu'ils se marient sans communauté ou qu'ils seront séparés de biens.

A défaut de stipulations spéciales qui dérogent au régime de la communauté ou le modifient, les règles établies dans la première partie du chapitre II formeront le droit commun de la Principauté.

ARTICLE 1380.

Tous les biens de la femme qui n'ont pas été constitués en dot sont paraphernaux.

Notre Secrétaire d'État, notre Avocat Général et notre Gouverneur Général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en notre Château de Marchais, le neuf juillet mil huit cent soixante-dix-sept.

CHARLES.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Ch^{re} VOLIVER.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. S. le Prince Héritaire a quitté Gibraltar le 27 de ce mois pour se rendre à Tanger (Maroc).

Nous reproduisons le discours prononcé par Son Exc. M. le Gouverneur Général, le samedi 21 de ce mois, à l'occasion de la translation au cimetière des cendres de M. le Baron Imberty.

Messieurs,

Il y a trois ans, à pareil jour, le Prince de Monaco, notre Auguste Souverain, perdait le premier de ses sujets, et je dois à mes fonctions l'honneur d'être son interprète en rendant un suprême hommage à la mémoire de M. le baron Imberty qui fut, pendant dix ans, Gouverneur Général de la Principauté.

Pénétré des idées de hiérarchie et de discipline qui font la base de la famille et de toute société bien ordonnée, M. le baron Imberty s'honorait du titre de sujet du Prince qu'il plaçait au-dessus de tous autres, et l'ambition constante de sa vie a été de le porter dignement. C'est que pour les esprits vraiment forts, la sujétion n'est pas la servitude, la vraie fidélité sait être indépendante dans ses conseils; les plus fiers caractères se sont révélés sous les régimes les plus absolus, et bien souvent les sujets du Prince donnaient des leçons de dignité aux courtisans du peuple.

Pendant quarante ans, à Menton et à Monaco, comme particulier, magistrat ou administrateur, le baron Imberty se signala par son dévouement militant à la cause légitime, il n'eut jamais de défaillance, et à l'occasion sut braver le danger pour affirmer ses convictions.

Après avoir été le compagnon fidèle des jours de tristesse, il eut la satisfaction d'assister et de collaborer à la transformation complète de cette Principauté qui, grâce à l'autorité personnelle du Prince Souverain et à son habile politique, a reconquis une autonomie reconnue aujourd'hui par les principales puissances et atteint une prospérité inespérée. Enfant du pays dont il représentait une ancienne et noble famille, le baron Imberty s'était identifié avec lui, il en connaissait tous les besoins, toutes les ressources; il traitait ses compatriotes avec une familiarité paternelle et pénétrait pour ainsi dire jusqu'au cœur de l'opinion,

ce qui lui assurait l'ascendant moral nécessaire pour l'accomplissement des volontés du Prince.

Rompu aux affaires judiciaires qu'il avait pratiquées comme avocat, juge ou président du Tribunal Supérieur, travailleur infatigable, pénétrant jusqu'aux menus détails, sans cependant perdre les vues d'ensemble, le baron Imberty apporta dans ses fonctions multiples de Gouverneur Général, l'information rapide et sagace du barreau, en même temps que le jugement droit et impartial de la magistrature. Il a laissé sa marque à toutes les affaires traitées depuis vingt ans. C'est lui qui fut chargé de présider la Commission instituée pour réviser les codes de la Principauté, et c'est à lui, c'est à son expérience des hommes et des choses qu'on doit en grande partie les améliorations et les innovations apportées à nos lois.

D'un commerce loyal et sûr, M. le baron Imberty dédaignait les grâces et les afféteries à l'usage des raffinés qui remplacent la force par l'élégance; bon et modeste, il cachait les services rendus et les secours donnés avec le même soin que d'autres eussent mis à s'en parer. En 1835, lors du choléra asiatique, il se fit l'infirmier des pauvres malades.

Messieurs!

Il n'y a point d'indifférents autour de cette tombe. Au bout de trois ans, la perte du baron Imberty, comme homme public et comme homme privé, est aussi vivement sentie que le premier jour. Ce souvenir reconnaissant qui fait honneur à la population monégasque, est l'auréole du juste, il doit adoucir les regrets de la famille Imberty, de sa veuve surtout, cette femme de haute vertu, si bien faite pour la comprendre, qui s'est vouée au culte de sa mémoire et dont la piété conjugale a voulu élever un monument qui fût digne de celui qu'elle pleure et pleurera jusqu'à l'heure incertaine où chacun de nous retrouvera dans le sein du Dieu de miséricorde les âmes qu'il aime!

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. François Blanc, administrateur-directeur-général de la Société des Bains de mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, décédé à Loèche-les-Bains (Suisse), le vendredi 27 juillet, entouré des siens, et muni des sacrements de l'Eglise.

La population de la Principauté s'associera au deuil de la famille de M. F. Blanc, qui, depuis plus de quatorze ans, a si largement contribué à la prospérité du pays.

Un service funèbre sera célébré dans les églises de la Principauté le jour où les obsèques auront lieu à Paris.

Par suite de la mort de M. F. Blanc, le bal public qui devait avoir lieu dimanche dernier, a été décommandé.

Les distributions des prix auront lieu, dans les établissements scolaires de Monaco, savoir :

Aux enfants des salles d'asile, le lundi 6 août.

A l'école communale des garçons, le mardi 7 août.

A l'école communale des filles, le mercredi 8 août.

Au collège de la Visitation, le lundi 13 août à 4 heures de l'après-midi.

Mercredi, vers 5 heures du matin, le sieur Paul Giordano, pêcheur à Villefranche, qui était à la pêche sur son bateau le *St-Hospice*, trouva à dix ou douze milles au large, un bateau sans avirons et sans voiles, qui s'en allait au gré du vent. Il se dirigea sur cette embarcation et reconnut qu'elle était montée par un individu. Il amena l'homme et le bateau devant le capitaine du port de Monaco. Là, l'imprudent a déclaré se nommer Paul Otto, et demeurer à Roquebrune où il exerce la profession de maçon.

La veille, dit-il, à 9 heures du soir, il s'était embarqué sans se rendre compte au juste de ce qu'il faisait, dans une embarcation qui ne lui appartenait pas; le mauvais temps vint, la pluie commença de tomber, il passa toute la nuit ballotté par le vent et au jour il s'aperçut qu'il était en pleine mer.

Le malheureux était anéanti; après quelques soins, on le dirigea sur Roquebrune où il désirait retourner.

Vendredi, à quatre heures et demie de l'après-midi, un commencement d'incendie dont la cause est accidentelle, s'est manifesté dans une meule de paille déposée près de l'habitation du sieur Repaire (J.-B.), marchand de vin, route de Menton, et lui appartenant. On s'est aperçu du feu dès le début et le sieur Repaire, aidé du sergent de ville Bombes et de quelques voisins, put arrêter aussitôt ce commencement d'incendie qui n'a causé que des pertes peu importantes. Il n'y avait pas d'assurance.

Hier soir, vers six heures, une construction légère servant de magasin de bois de menuiserie, située rue Sainte-Suzanne, et appartenant à M. Bernard Piatti, menuisier, s'est écroulée en partie, par suite du creusement d'une tranchée ouverte à côté pour les fondations d'une nouvelle maison, cette tranchée était devenue trop profonde et la construction écroulée n'ayant plus assez de point d'appui sur sa base, le mur s'est détaché sur une longueur de huit à dix mètres. Chose singulière, le mur s'est ouvert seulement, le haut est resté complet; néanmoins il a fallu l'étayer sur toute sa longueur.

Heureusement les deux ouvriers qui travaillaient à cette tranchée, venaient de la quitter quelques minutes avant l'accident, qui se réduit donc à une perte purement matérielle.

Dans sa causerie scientifique de la *Liberté*, M. le docteur Ad. Nicolas se prononce carrément contre l'abus des boissons froides, bien qu'il y ait un proverbe qui dise: il faut boire frais quand l'on a chaud, et que le bon sens populaire ait même fait du verbe *se rafraîchir* un synonyme de se désaltérer. Les raisons qu'il donne à l'appui de sa thèse ne sont pas sans in-

térêt, et nous allons les examiner rapidement.

D'abord la meilleure façon de ne pas avoir soif c'est comme le dit avec beaucoup de raison le docteur Nicolas, de ne pas boire; et la chaleur est d'autant plus pénible que l'on boit d'avantage.

Si l'on prend, dès le commencement de l'été, l'habitude de résister au besoin ou au désir de boire, ce besoin ou ce désir deviennent de moins en moins impérieux, et l'on finit bientôt par ne plus avoir soif.

Au contraire, si l'on boit beaucoup, il arrive d'abord que l'on transpire davantage, et, en outre de la gêne immédiate qui en résulte, on s'affaiblit peu à peu, en passant ainsi à l'état de filtre permanent — par suite de la déperdition des principes organiques utiles qui s'échappent, entraînés par les sueurs. L'estomac, incessamment lavé et balayé par ces boissons abondantes, perd de sa tonicité, devient paresseux, digère moins bien, a besoin de stimulants, d'épices de condiments de toutes sortes, qui engourdissent, à la longue, sa sensibilité propre, à force de l'exciter outre mesure.

Un verre d'eau que vous buvez, lorsque vous êtes en pleine transpiration, ne fait pour ainsi dire que passer à travers l'organisme, et il ne lui faut pas trois minutes pour arriver à la peau.

Cependant il faut prendre les hommes comme ils sont. Etant donné que la volonté de résister à la soif ne se trouve que chez le petit nombre, quel conseil donner aux autres!

On a le choix, en effet, entre deux sortes de boissons: les boissons froides et les boissons chaudes. Les boissons fraîches sont excellentes. Après un exercice modéré, elles n'ont aucun inconvénient, pour les gens bien portants d'ailleurs. Bues à petits coups, elles rafraîchissent et désaltèrent. Il en résulte un véritable délassément, qui s'explique par l'excitation produite au contact du liquide froid ou glacé avec les parois stomacales, autant que par l'abaissement de la température intérieure du corps.

Ingurgitées trop brusquement, les boissons glacées peuvent, au contraire, avoir des inconvénients, alors même que la chaleur éprouvée n'est pas excessive. On a vu des morts subites occasionnées par l'indigestion brusquée d'une boisson glacée, le corps étant en sueur. Ces faits ne sont pas absolument rares; on les a expliqués par le *saisissement* violent déterminé par le froid. Nous pourrions citer un cas où une attaque d'apoplexie cérébrale est survenue à la suite d'une glace absorbée dans ces conditions: il est naturel, en effet, que le sang chassé brusquement de l'estomac, se porte ailleurs, au cerveau ou autre part; et quelque autre part qu'il se porte, ce dérangement d'équilibre peut avoir ses dangers. — D.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Marseille. — Le *Sémaphore* annonce que l'escadre d'évolutions a quitté Marseille pour se rendre au golfe de Fos; de là, elle ira à Port-Vendres pour retourner à Toulon, où elle est attendue le 10 ou le 11 août. Quelque temps après, elle ira manœuvrer à Villefranche.

Toulon. — L'arsenal de Toulon a été mis, vendredi soir, en alarme. Un incendie y avait été signalé vers huit heures.

Aussitôt la nouvelle s'est répandue dans la ville avec la rapidité de l'éclair; tout le monde s'est aussitôt porté vers le lieu du sinistre.

Ce n'était heureusement qu'un feu motivé par la fermentation dans une pile de charbon.

Les secours ont été promptement organisés; du reste aucun danger sérieux n'était possible à cause de l'isolement des parcs à charbons.

A neuf heures tout danger avait disparu, mais l'alerte avait été chaude et la foule s'est retirée lentement, faisant des commentaires sur les dangers d'un incendie dans notre grand établissement maritime.

— Au mois d'octobre prochain, le commandement de l'escadre d'évolutions passera des mains de M. le vice-amiral Jauréguiberry en celles de M. le vice-amiral de Dompièrre d'Hornoy, sénateur et ancien ministre.

— On nous donne comme certain que M. le capitaine de vaisseau Muret de Pagnac aurait adressé un mémoire au ministre de la marine sur l'abordage entre la *Thétis* et la *Reine-Blanche*, mémoire concluant à une contre-enquête sur cet événement.

Nice. — M. Bolognini, dit la *Vie Mondaine*, a déjà signé des engagements avec MM. Signoretti, ténor; Mazzoli, baryton; Viviani, basse; M^{lles} Bernau et Dondini, priime donne, et M^{me} Castiglione, mezzo-soprano.

M. Signoretti, que nous avons entendu à Gênes, est une recrue précieuse.

L'opéra de début sera l'*Africaine*, de Meyerbeer. On donnera également *Guillaume Tell* et *Diane de Chaverny*. Ces trois opéras sont nouveaux pour Nice.

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*.)

N'attendez pas que je vous parle du triste procès qui a passionné si fort Paris, cette semaine: la cour d'assises finit par tenir trop de place dans la curiosité publique et j'estime qu'il faut réagir contre l'entraînement malsain qui pousse la foule vers les criminels. Gaudry et la veuve Gras ont rempli les journaux de leur personnalité et on ne nous a fait grâce d'aucun détail les concernant; le paletot de celui-ci, la robe de celle-là, tout a été noté, enregistré, commenté. Jamais héros n'attira tant de regards à sa suite que ces deux grands coupables. Permettez que je les laisse à leur châtiment et à leurs remords et que je passe à des sujets plus intéressants.

Les concours du Conservatoire ont occupé la semaine de la façon la plus artistique du monde. Le concours du piano a été extrêmement brillant: il n'a pas duré moins de dix heures! La fonction du juge au Conservatoire n'est pas une sinécure, vous le voyez. Le chant, la comédie ont également produit des artistes qui tiendront, espérons-le, tout ce qu'ils promettent.

La salle du Conservatoire, pendant les concours, présente un spectacle curieux que je m'empresse de signaler à tout voyageur à Paris, à cette époque de l'année. C'est une véritable fête pour les yeux et aucun auditoire n'offre une réunion plus complète de jeunes et jolis visages. Voici le clan des ingénues « sous l'aile de leurs mères, » — car où seraient des ingénues sinon sous l'aile de leurs mères? — fraîches et puissantes ou bien rêveuses et romanesques; à leurs côtés, les grandes coquettes de l'affiche du jour, les actrices arrivées, venant assister aux premiers pas de celles qui aspirent à devenir leurs émules puis, ça et là quelques individualités du Paris-mondain et brillant.

Très peu d'hommes parmi ce monde, au contraire de toutes les autres salles de spectacle. La femme règne là en dame et en maîtresse et ce n'est pas un des moindres caractères de ces réunions de concours que cette absence du sexe laid. Et quel bon public! quelle foi! quel enthousiasme! sinon toujours quelle sâreté de jugement! Le moindre point d'orgue le transporte, le moindre geste le conquiert! Il entend à dix reprises le même morceau et croit toujours l'entendre pour la première fois. C'est qu'il fait corps avec l'acteur et que si ce n'est lui, c'est son frère qui est en scène.

Aussi, malheur au jury qui ne conclut pas selon ses préférences! Volontiers, il lui casserait les hanquettes sur le dos s'il ne craignait de ne plus en retrouver d'autres, l'année suivante. Car le concours, c'est sa vie: il y est allé, il y va, il ira. Le Conservatoire recrute presque tous ses élèves dans les mêmes familles; chaque génération y compte des représentants et la progéniture des concierges y foisonne. D'où le mot du maréchal Vaillant:

Les concours du conservatoire, c'est la foire des loges de Paris.

Le ministère des Beaux-arts et de l'instruction publique est en grand travail de liste de décorations à décerner. Vous jugez des ambitions qui s'agitent autour de ces listes, des espérances qu'elles éveillent. Du côté des musiciens on assure que Gounod sera fait commandeur de la Légion-d'honneur et Léo Délibes, le compositeur de *Sylvia*, chevalier. Parmi les littérateurs, parmi les peintres, il y aura aussi un certain nombre d'enrubannés. Beaucoup de promesses ministérielles ont été faites aux artistes, mais, vous savez, ces promesses-là, autant en emporte le vent!

Préault, le célèbre sculpteur, en sa qualité de républicain convaincu, n'avait pu, malgré vingt belles œuvres, recevoir la croix de la monarchie de Juillet. Arrive le 24 février:

— Mon cher Préault, lui dit Lamartine à l'Hôtel-de-ville, avant que la République n'abolisse la croix, j'ai réservé les deux dernières, l'une pour Eugène Pelletan, l'autre pour vous: je signerai le décret dans une heure.

En des temps pareils, bien des choses se passent en une heure. Lamartine, au lieu de signer des décrets, eut à prononcer des discours. Préault fut oublié. Dix ans après, Lamartine vient visiter l'atelier du sculpteur. Préault lui fait les honneurs de ses œuvres. Le poète admire, s'extasie: « Périclès, s'écrie-t-il, eut comblé tout cela de couronnes!... »

— Et ça ne me vaudra même pas la croix, reprend l'artiste.

— La croix! la croix! réplique Lamartine; comment, Préault, vous tenez encore à cela, vous?
— Mais...
— Eh! mon cher, allez aux bains froids., vous n'y verrez personne décoré.

Les bains froids, parlons-en puisque le hasard de ce courrier nous y amène, sont en ce moment la grande attraction de Paris, et cependant ils justifient bien peu cet empressement. Sous prétexte d'eau courante, on va se baigner, en effet, dans d'étroits enclos bâtis en planche sur les rives empierrées qu'arrose la Seine, et dans lesquels on est serré les uns contre les autres, à peu près comme dans une salle de spectacle. La seule différence est que l'on troque son pantalon contre son caleçon, et qu'au lieu de fraterniser avec l'habit de son voisin, on fraternise avec sa peau; terrible cette baignade coude à coude et cette communauté de l'épiderme!...

Bien plus, les mieux installées de ces boîtes à eau sont établies sur la Seine à la hauteur de la place de la Concorde ou du Carrousel, c'est-à-dire des deux places les plus torréfiantes qu'il y ait à Paris l'été. En les traversant, au sortir de l'eau, pour regagner votre domicile, vous perdez tout le bénéfice réfrigérant de votre bain, sans compter le risque d'une fièvre cérébrale. Et voilà comme Paris, la ville qui se dit elle-même la capitale par excellence, entend les bains froids!...

La mort a pris, cette semaine, deux serviteurs éminents de l'empire, le général baron Roquet qui avait longtemps fait partie de la maison militaire de Napoléon III et le duc d'Albufera.

Ce dernier était fils du maréchal Suchet marié par l'intervention de Napoléon lui-même en 1818 à la fille du baron d'Anthoine de Saint-Joseph, nièce par sa mère de la reine de Suède. Napoléon avait été son parrain et lui avait donné son nom.

Après avoir servi quelque temps dans l'artillerie comme officier, il donna sa démission en 1844 à l'issue de son mariage avec M^{lle} Schickler, morte il y a deux mois à peine. En 1849 il fut envoyé à la Chambre par le département de l'Eure et y siégea toute la durée de l'empire. On sait le rôle important qu'il joua lors du plébiscite comme président du comité plébiscitaire.

Aimant les affaires, versé dans les tours et détours de la finance, le duc d'Albufera fut mêlé à la plupart des grandes entreprises de ces vingt-cinq dernières années. Il fut un des collaborateurs actifs de M. de Lesseps pour le percement de l'isthme de Suez. Il habitait place Vendôme l'hôtel Schickler, tandis que sa mère qui lui survit réside avec la comtesse de la Redorte, sœur du regretté défunt, dans un des plus beaux hôtels du faubourg St-Honoré à côté de celui de la baronne de Rothschild. Son titre passe à son fils qui a épousé M^{lle} de Cambacérès, petite nièce du duc et dont la mère était une princesse Bonaparte. Le duc d'Albufera avait soixante-quatre ans.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS.

NOTES D'UN CURIEUX. (*)

Les Tapisseries Françaises.

Ateliers Parisiens: LES GALERIES DU LOUVRE (1607).

« Dans ce bastiment superbe de la galerie qui va du Louvre aux Tuileries au-dessous de laquelle, au prochain étage, le roi Henri IV avait destiné de faire venir et loger toutes sortes d'ouvriers et d'ouvrages excellents et aux offices et étages plus bas, il y avait de quoy loger plus de 10,000 hommes armés (décade de Henri-le-Grand, par Legrain, tom. 8, page 422.)

L'étage réservé aux artisans, suivant l'expression modeste du temps, avait été primitivement l'étage intermédiaire entre la galerie supérieure et le rez-de-chaussée mais tout l'emplacement fut consacré au même usage et dès 1608 il est question « des maisons et boutiques » de la grande galerie. L'autorisation d'y demeurer constituait un tel brevet de capacité que les hôtes du lieu reçurent et conservèrent longtemps le surnom de « Illustres. »

Les lettres patentes du 22 décembre 1608 qui concèdent aux artisans du Louvre l'autorisation de travailler pour les particuliers sans être soumis à la juridiction des jurandes et de prendre des apprentis qui seraient dispensés de la maîtrise initient aux motifs de cette création: « Comme outre les infinis biens qui sont causez par la paix celluy qui provient de la culture des artz n'est pas des moindres, se rendant grandement florissants par icelle et dont le publicq reçoit une très grande commodité, nous avons heu aussy c'est esgard, en la construction de notre galerie du Louvre, d'en disposer le bâtiment de la forme que nous puissions commodément loger quantité des meilleurs ouvriers et plus suffisants maîtres qui se pourraient recouvrer, tant de peinture, sculpture, orfé-

vrerye, orlogerie, insculpture en pierreries, qu'autres de plusieurs excellents arts, tant pour nous servir d'iceux comme pour estre par mesme moien employez pas nos subjects en ce qu'ils auraient besoin de leur industrie et aussy pour faire une pépinière d'ouvriers, de laquelle sous l'apprentissage de si-bon maîtres, il en sortirait plusieurs, qui pen après se répandraient par tout notre royaume et qui sauraient très bien servir le publicq. »

Ces artistes logés, payés par le roi, étaient dispensés des droits onéreux de maîtrise, des charges municipales et pouvaient se faire une clientèle personnelle; assurés de la protection du Prince, dégagés des préoccupations de la vie matérielle, vivant dans un milieu intellectuel, entourés d'un public composé d'artistes de genres différents, ce qui entretenait une émulation salulaire en assurant une critique compétente et désintéressée, les artistes étaient ainsi tout entiers livrés à leurs nobles aspirations.

Ces dispenses et privilèges n'étaient pas du goût des communautés de la ville de Paris qui quoique appuyées par le Parlement cherchèrent vainement à faire opposition; « il est vrai, dit un contemporain, que le privilège aux ouvriers des galeries de faire des apprentis qui seraient maîtres après leur apprentissage, portait préjudice aux communautés de la ville et sans doute elles y avaient formé opposition, mais la raison de faire renaître les arts était bien supérieure à ceux de leurs intérêts. »

On logea, tout d'abord, dans les galeries du Louvre, J. Bunel, peintre, Courtois, orfèvre, Aleaume, professeur de mathématiques, et les meilleurs sculpteurs, horlogers, parfumeurs, conteliers, graveurs en pierres fines, forgers d'épées en acier et damas, les plus adroits doreurs et damasquineurs, fabricants de cabinets, d'instruments de mathématiques, de gobelets mouvants, etc.

Henri Lerambert, Pasquelier, Testelin, travaillaient aux cartons de tapisserie; en 1608, Lerambert toucha 600 livres pour prix de ses travaux; il avait deux frères, Louis et Simon, qui étaient « chargés de la garde des figures antiques, de tenir nets et polis les marbres de la maison du Roi. »

Après la mort d'Henri Lerambert « particulièrement ordonné pour travailler aux patrons de tapisseries que Sa Majesté fait faire des œuvres de haute lisse et la marche » Henri IV fit établir un concours entre les quatre peintres qui sollicitèrent la succession; les peintres Dumée et Guyot furent agréés et reçurent un gage annuel de 450 livres.

Voici le procès-verbal de ce concours, sans aucun doute le premier concours artistique qui ait eu lieu en France :

Aujourd'hui deuxième jour de janvier 1610, le roy étant à Paris, mémoratif qu'après le décès de Henri Lerambert, son peintre ordinaire, particulièrement ordonné pour travailler aux patrons de tapisseries que Sa Majesté fait faire des œuvres de haute lisse et la marche, plusieurs peintres s'estant présentés à ladite Majesté pour être nommez à la place dudict Lerambert, elle aurait commandé au sieur de Fourcy, intendant et ordonnateur de ses bâtiments, de faire reconnaître quel desdits peintres serait plus capable de luy faire service et pour leur donner à chacun un dessein pour travailler en particulier, pour iceux desseins achevez, par chacun desdits peintres, les faire juger par maîtres experts; à quoy satisfaisant Guillaume Dumée, Laurent Guyot, Gabriel Honnet et de Hery, peintres, avaient pour dessein, chacun un sujet de l'histoire de *Pastor fidèle* qu'ils auraient faits, iceux mis en tableaux et depuis présentés à quelques peintres et sculpteurs, choisis et esleus pour en faire le jugement; ceux faits par lesdits Dumée et Guyot auraient été trouvez les meilleurs, et sur iceux considéré qu'ils étaient plus capables pour servir Sa Majesté en fait desdits patrons, de quoy ayant été fait rapport à ladite Majesté, par bonnes considérations, a voulu et ordonné que les dict Dumée et Guyot soyent et demeurent ses peintres ordinaires, comme, à cet effet, elle les a retenu et retient, pour en jouir dorénavant, aux charges qui en suivent, à sçavoir que les 600 francs de gages que ledict feu Lerambert avait, par sa dict charge, et les 300 francs aussy de gages dont jouit ledict Dumée, peuvent retirer de peintures du château de Saint-Germain-en-Laye, faisant en tout

900 francs serait mis en commun, et auront chacun desdicts Dumée et Guyot 450 francs de gages par chacun an.

Sur l'état des officiers entretenus pour le service des maisons et bâtiments du Roi (1618, archives nationales O. 10,632), on trouve le nom de trois tapisseries logés au Louvre :

« A Girard Laurent (qui avait remplacé son père le 21 mars 1613) et Maurice Dubout, maîtres tapisseries, conducteurs de deux boutiques lesquelles Sa Majesté fait travailler en haute lisse, pour leur gage à raison de 100 francs;

« A Pierre Dupont, tapissier, travaillant pour le Roy en ouvrages de Turquie, conducteur d'une boutique estant au-dessous de la grande galerie pour ses gages, 100 francs. »

Pierre Dupont dans son livre *La Stromatourgie* (chap. IV, p. 21) nous fait connaître comment il fut admis au Louvre: « le feu Roy, allant veoir les peintures de sa galerie et de la salle des antiques, que feu M. Bunel, son peintre faisait alors, vit un fond de chaire fait d'ouvrages de Turquie que ledit Dupont avait laissé, commanda à feu M. de Fourcy, surintendant de ses bâtiments et manufactures, de faire venir le sieur Dupont, en sa présence, ce qu'il fit le lendemain, en la galerie haute. Venu donc ledit Dupont, il présenta à Sa Majesté un quarreau fait de soye et or, avec une chaîne faite de laine du dit ouvrage de Turquie, que Sa Majesté eut très agréable et commanda sur l'heure au sieur de Fourcy de faire bastir un des logis de dessous sa galerie pour estre comme une pépinière d'ouvriers de ladite manufacture. Ce fut en l'an 1604. »

Il y avait un autre atelier de tapisserie situé dans une galerie couverte en terrasse qui était située le long du petit jardin du Louvre; cette galerie ayant été démolie pour en faire une terrasse découverte, on fit construire en 1636 « le long du quay tirant vers le gros pavillon du bout de ladite galerie du Louvre, une grande boutique et atelier de longueur de onze toises. » Le premier titulaire de cet atelier fut Pierre Lefèvre en vertu d'un brevet de tapissier à la date du 13 septembre 1648 qui porte: « Pierre Lefèvre étant natif de nos sujets, ayant appris ledit art de haute lisse et marche aux manufactures érigées par Henry Le Grand, l'avons mandé du pays de notre très cher cousin le Grand duc de Toscane. » Lefèvre était accompagné de son fils Jean qui suivit la carrière de son père; c'était un artiste qui avait des aptitudes diverses; il fut, pendant dix-sept ans contrebasse de viole à la musique de la chambre et de la chapelle du Roi.

Marie de Medicis, après la mort de Henri IV, continua la protection accordée aux artistes du Louvre; elle fit tisser différentes pièces de tapisserie aux galeries, notamment la tenture d'Arthémise qui avait déjà été reproduite dans l'atelier de la Trinité et qui avait été composée en l'honneur de Catherine de Medicis.

Les maîtres tapisseries de Paris apprécient ainsi les produits du Louvre :

La fabrique des galeries du Louvre a suivi celle d'Amiens et de Tours, elle fut établie sous Henri IV: son goût était le même que celui de la fabrique de Tours et a moins d'être versé dans l'art de la tapisserie on s'y trompait facilement; on en connaît cependant la différence en examinant un peu de près et l'on verra qu'elle consiste dans son grain et dans sa fabrique qui est plus sec, moins rond et qui tombe dans la carnation; son goût est brun, ses dessins sont bons et corrects, mais leurs nuances sont toujours dans un coloris brun. Sa marque est toujours fleur de lys. Cette fabrique ne subsiste plus (1718).

(A suivre).

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de tempér. (haut de l'Observ. 65 m au-dessus du niveau de la mer)			TEMPÉRATURE DE L'AIR				TEMPÉRATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne en centièmes	VENTS	ETAT DE L'ATMOSPHÈRE
	10 h. du matin	4 h. du soir	10 h. du soir	6 h. avant midi	12 h.	4 h. après midi	10 h.				
23	757.4	756.1	755.7	21.1	26.1	23.9	22.4	23.8	0.71	S.-E.	nuages épars. beau.
24	754.8	753.9	753.5	21.9	26.7	24.8	22.5	24.1	0.72	S.-E. violent	beau. ap.-m. orage et pluie
25	752.3	751. »	753.2	20.7	26.9	23.5	22.2		0.71	O. ap.-m. E. fort	pluie. beau
26	756.8	756.1	757.1	20.9	28.8	24.8	22.1	23.7	0.68	O.	très beau
27	756.8	754.8	755.3	21.8	26.9	25.4	23.4	23.7	0.66	calme	id.
28	756.7	755.6	756.9	21.4	29.1	27. »	23.5	23.9	0.65	O. très taible	nuages. épars. soir pluie lég.
29	750.9	760.1	760.9	22.1	27.2	25.6	23.2		0.64	S.-E. très faible	beau. soir, nuages épars.
DATES											
Observations: Maxima											
Minima											

Quantité de pluie tombée: 13^{mm}

(*) Voir les nos 979, 980, 981, 982 983 984 990 et 991.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 23 au 29 Juillet 1877.

GOLFE JUAN. b. l'Indus, français, c. Bic, sable. ID. b. St-Ange, id. c. Ricord, id.
 GOLFE EZA. b. l'Assomption, id. c. Audibert, chaux.
 NICE. b. St-Michel, id. c. Isoard, id.
 GOLFE JUAN. la Fortune id. c. Moute, id.
 ID. b. l'Indus, id. c. Bic, id.
 ID. b. l'Assomption, id. c. Audibert, id.
 GOLFE EZA. b. l'Assomption, id. c. Barali, chaux.
 GOLFE JUAN. b. Antoinette Victoire, id. c. Fornero, sable.
 CETTE. brick-g. l'Eulalie, id. c. Rey, vin.
 GOLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, id. c. Berni, sable.
 ID. b. Volonté de Dieu, id. c. Ricord, id.
 NICE. b. l'Assomption, id. c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. b. la Fortune, id. c. Moute, sable.
 ID. b. Antoinette Victoire, id. c. Fornero, id.
 ID. b. l'Indus, id. c. Bic, id.

Départs du 23 au 29 Juillet 1877.

GOLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, franç. c. Berni, s. l. ID. b. l'Indus, id. c. Bic, id.
 VILLEFRANCHE. b. l'Assomption, id. c. Audibert, id. ID. b. St-Michel, id. c. Isoard, id.
 GOLFE JUAN. b. la Fortune français, c. Moute, id.
 VILLEFRANCHE. b. Résurrection, id. c. Ciais, id.
 GOLFE JUAN. b. l'Indus, id. c. Bic, id.
 VILLEFRANCHE. b. l'Assomption, id. c. Audibert, id. ID. b. l'Assomption, id. c. Barrali, id.
 GOLFE JUAN. b. Antoinette Victoire, id. c. Fornero, id.
 MENTON. brick-g. l'Eulalie, id. c. Rey, vin.
 GOLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, id. c. Berni, s. l. ID. b. Volonté de Dieu, id. c. Ricord, id.

Les Chiens d'arrêt, par M. ERNEST BELLECROIX. — Chasses dans l'Afrique équatoriale, par M. JEAN MOREL. — Bulletin de la migration, par M. A. DE BRÉVANS. — Râteaux, par M. VICTOR TIXIER. — L'addaz au nez taché, par M. H. DE LA BLANCHÈRE. — Chronique sportive. Informations hippiques. Vénérie. Tirs, par M. HONORÉ PINEL. — Bulletin d'acclimatation, par M. H. DE LA BLANCHÈRE. — Cuisine de pêche, par M. JEAN-JACQUES DES MARTELS. — Echos de la Chasse Illustrée. — Offres et demandes. — Le Sansonnet de mon oncle, par M. C. D'AMEXEUIL.

Le Magasin et l'Atelier de MEUBLES ET TAPISSERIES
 de A. FISSORE, sont transférés avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.

A VENDRE TERRAINS POUR VILLAS
 dans de belles positions. — Accès carrossable. S'adresser à M. Désiré de Millo.

HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS A PARTIR DU 17 MAI 1877. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distances kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471	473	477	481	479	501	487	499
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.									
240	29 55	22 15	16 25	Marseille			mat.	mat.	mat.	soir	soir	
173	21 30	16 »	11 70	Toulon	mat.	mat.	6 40	9 50	10 02		3 10	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 06	9 03	11 26	1 33	2 49		7 20	
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée	8 04	10 03	12 23	2 22	3 51		8 17	
11	1 35	» 95	» 75	Nice } départ	8 19	»	12 40	2 37	4 21	6 »	8 35	
9	1 10	» 80	» 60	Villefranche-sur-Mer	8 30	»	12 56	2 49	4 33	6 11	8 47	
7	» 85	» 65	» 45	Beaulieu	8 37	»	1 03	»	4 40	6 18	8 54	
2	» 70	» 55	» 35	Eze	8 45	»	1 11	»	4 49	6 26	9 02	
10	1 20	» 90	» 65	Monaco	9 05	»	1 30	3 13	5 05	6 43	9 16	
19	2 45	1 85	1 30	Monte Carlo	9 10	»	1 36	3 19	5 11	6 49	9 22	mat.
173	19 15	13 55	9 65	Menton	9 43	»	2 15	3 50	5 29	7 25	9 55	4 55
				Vintimille heure de Rome	11 45	»	4 07	6 03	»	9 55	3 40	6 28
				Gènes	6 05	»	10 20	10 50	»	10 32	10 »	12 55
							soir			soir	Sanr	mat.

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distances kilom.	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.	STATIONS	478	500	482	486	488	492	494	498
173	19 15	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép.	omn.	mat.	»	4 17	7 40	8 35	12 55	4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris	6 30	»	»	10 24	12 23	3 25	6 50	10 16
10	1 20	» 90	» 65	Menton	7 03	»	»	11 »	12 59	4 05	7 24	10 50
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo	7 25	»	»	11 20	1 18	4 26	7 44	11 12
7	» 85	» 65	» 45	Monaco	7 38	»	»	11 31	1 25	4 34	7 51	11 18
9	1 10	» 80	» 60	Eze	7 51	»	»	11 44	»	4 50	8 05	»
11	1 35	» 95	» 75	Beaulieu	7 59	»	»	11 52	»	4 58	8 13	»
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-sur-Mer	8 06	»	»	12 06	1 49	5 06	8 22	11 42
47	5 75	4 30	3 15	Nice } arrivée	mat.	8 18	mat.	12 18	2 01	5 18	8 34	11 54
173	21 30	16 »	11 70	Nice } départ	6 08	»	10 05	12 35	2 23	5 45	8 55	soir
240	29 55	22 15	16 25	Cannes	7 18	»	11 17	1 45	3 19	6 42	9 52	»
				Toulon	12 »	»	3 42	7 40	7 29	soir.	soir.	»
				Marseille	2 20	»	5 57	9 45	9 05	»	»	»
							soir					

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjoindre, comme annexe, l'ancien Hôtel du Louvre qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.
 Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

HOTEL DE LA PAIX
 Rue Basse, Monaco.
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

HOTEL VICTORIA
 (maison meublée).
 tenue par Erasme REY.
 Boulevard de la Condamine.

RESTAURANT DE LA VILLA DES ORANGERS
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

HOTEL D'ANGLETERRE
 Rue du Tribunal, Monaco.
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

PENSION FRANÇAISE
 Avenue Florestine.

SPLENDIDE HOTEL
 (Ancien palais de la Condamine)
 OUVERT TOUTE L'ANNÉE

HOTEL DE LONDRES
 MONTE-CARLO
 Appartements, chambres, table d'hôte

HOTEL-RESTAURANT DE LA CODNAMINE
 TABLE D'HOTE. — PENSION.

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel. En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.